17ème SALON DE LA BEAUTE

SIWELL

4-5 mai 2024

GENEVE

Palexpo - Halle 3

COSMETIQUE, ANTI-ÂGE, AMINCISSEMENT, APPAREILLAGE PROFESSIONNEL
MAQUILLAGE, ONGLERIE, BIEN-ÊTRE, MEDECINE ET CHIRURGIE ESTHETIQUES

DOSSIER DE PRESENTATION

SIWELL 2024

PRESENTATION

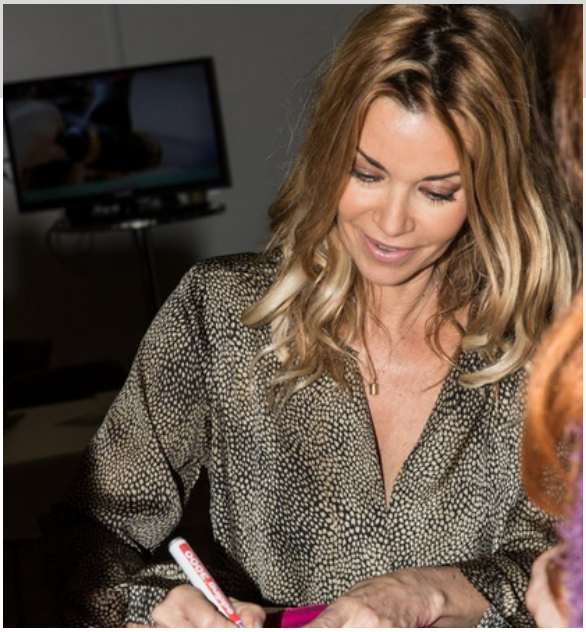

SIWELL est depuis 16 ans le salon qui regroupe l'essentiel de l'univers de la beauté en Suisse Romande.

Plus de 80 exposants répartis sur 4'000m2 :

- Cosmétique (soin du visage et du corps, anti-âge..)
- Esthétique (maquillage, onglerie, coiffure…)
- Appareillage pour Professionnels
- Santé / Bien-être, amincissement, détente (remise en forme, produits diététiques et méthodes d'amincissement, SPA, fitness, appareils de relaxation, cures thermales ….)
- Médecine esthétique et Chirurgie plastique
- Défilés de mode, animations, démonstrations…

Pendant deux jours, cet événement est le rendez-vous des professionnels de la beauté. Il permet de se familiariser avec les nouveautés en Suisse et de générer des contacts auprès des professionnels.

Points forts :

• Salon unique en Suisse Romande
• 4'000 visiteurs
• 2 secteurs distincts : professionnels et mixte (public)
• Plus de 80 exposants pour représenter l'ensemble des domaines d'activité : beauté, esthétique, bien-être.
• Présentation des dernières nouveautés en Suisse
• Parrainage les années précédentes :

Adriana Karembeu, Viktoria Silvstedt, Lolita Morena, Philippe Candeloro, Sarah Marshall, Elodie Gossuin, Geneviève de Fontenay, Joy Esther, Satya Oblette, Sylvie Tellier, Ingrid Chauvin

Lieu : Genève Palexpo, Halle 3 sur 4'000 m2, les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024.

SIWELL 2024

TARIFS

ESPACES D'EXPOSITION

SECTEUR B2B

9 m2	(3 x 3m)	**CHF**	**3'500.-**
12 m2	(4 x 3m)	**CHF**	**4'500.-**
18 m2	(6 x 3m)	**CHF**	**6'500.-**
24 m2	(8 x 3m)	**CHF**	**8'000.-**
30 m2	(10 x 3m)	**CHF**	**9'500.-**

SECTEUR MIXTE

6 m2	(3 x 2m)	**CHF**	**2'600.-**
8 m2	(4 x 2m)	**CHF**	**3'200.-**
12 m2	(4 x 3m)	**CHF**	**3'600.-**
18 m2	(6 x 3m)	**CHF**	**5'500.-**
24 m2	(8 x 3m)	**CHF**	**6'500.-**

TVA : Tous les montants indiqués seront majorés de 8,1 % (dès 2024)

Un espace d‘exposition comprend :

Séparation des stands par cloisons (selon emplacement)
Sol en parquet
Electricité (1kW) / wifi
Inscription au programme du salon
Cartes d’exposant / Cartes d’invitation

Suppléments :

Table 1.40 x 0.60 m (CHF 25.- HT) et chaise (CHF 8.- HT) sur demande
Mobilier et moquette en plus, sur commande

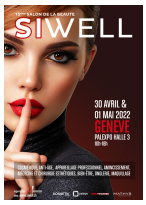

SIWELL 2024

SIWELL

4-5 MAI 2024 PALEXPO GENEVE HALLE 3

INSCRIPTION
CONTRAT D'EXPOSANT

Raison sociale : …….....

Nom du responsable : …….....

Adresse complète : …….....

Code Postal / Ville :…….....

Tel: ……..... Mobile : …….....

E-mail : …....…….....

Website : ……..……..…….....

Secteur d'activité de l'entreprise :……..…….....

N° du stand : …….....

Surface souhaitée : ……..... m/ m = …….....m²

Tarif : .....

Observations : …….....…….

Date : …… Signature : ……

En signant ce contrat, vous acceptez les conditions générales ci-après.

ORGANISATION : GODETPRODUCTION - 38 CH. DU GRAND-PUITS 1217 MEYRIN
STEPHANE GODET - SG@PUBLICIUM.CH - 022 719 10 00 - WWW.SIWELL.CH

SIWELL 2024

INFORMATIONS ET CONDITIONS GENERALES

Lieu de l'exposition :
Genève Palexpo, Halle 3 + 7 salles périphériques
Prix d'entrée du salon SIWELL : CHF 15.-
Horaires les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024 : 10h00 - 18h00

Organisateur :
godetproduction
38, ch. du Grand-Puits
1217 Meyrin
022.719.10.00
site internet : www.siwell.ch
e-mail : info@publicium.ch

Plan du salon :
Le salon SIWELL se situe sur un niveau d'environ 4'000 m2, et les espaces pour les exposants sont répartis selon plusieurs secteurs d'activité : Beauté, esthétique, cosmétique, maquillage, onglerie, look, bien-être, amincissement, remise en forme, médecine esthétique / chirurgie plastique, ainsi que les produits et appareillage pour professionnels

Montage et démontage des stands :
Montage des parois Mathys, jeudi 2 mai. Montage des stands, vendredi 3 mai de **8h30 à 20h.**
Démontage le dimanche soir dès **18h ou le lundi 6 mai au matin, de 7h à midi.**

Conditions d'inscription au SIWELL :
Peut participer à ce salon, l'exposant préalablement enregistré au moyen d'un contrat d'inscription fourni par l'organisateur, dûment signé et s'étant acquitté de son emplacement.
L'organisateur peut refuser l'admission d'un participant sans avoir besoin de se justifier.

Facturation et annulation de contrat :
L'exposant s'engage à régler sa participation impérativement avant la date du salon.
L'organisateur peut refuser un exposant n'ayant pas rempli cette condition de paiement.
L'exposant bénéficie de 5 jours ouvrables après signature, pour se rétracter sinon il confirme son engagement.
Toute annulation fera l'objet d'un paiement intégral de l'emplacement à moins de 30 jours de la date du SIWELL ou à hauteur de 50% si l'annulation est confirmée à une date antérieure et de plus 30 jours. Cependant, en cas d'annulation du SIWELL, pour force majeure (pandémie...), le montant versé par l'exposant sera restitué.

Utilisation des espaces d'exposition :
Les espaces sont répartis selon les secteurs susmentionnés et chaque exposant sera avisé par courrier de son emplacement. L'exposant doit rester sur son emplacement et non empiéter sur le passage pour toute diffusion d'imprimés ou produits, sachant que toute démarche commerciale de l'exposant devra se dérouler sur son stand. L'exposant ne pourra faire appel à aucune publicité sonore et ne pourra installer des éléments publicitaires pouvant créer un dérangement pour les autres participants.
L'exposant est dans l'obligation de s'occuper de son stand tout au long du salon, il devra s'assurer de l'ordre et du nettoyage de celui-ci. Des containers avec tri des déchets, sont prévus à cet effet.
Le ménage quotidien n'est fait que sur les allées de passage du public et non sur les stands
Les produits exposés devront faire l'objet d'une vérification douanière par le Service des Douanes de Palexpo
Toute installation de moquette effectuée par l'exposant lui-même nécessitant l'usage d'un scotch ou d'une colle devra impérativement être nettoyé pour rendre l'emplacement rendue dans l'était initial de propreté sinon des frais de nettoyage seront obligatoirement facturés à la charge de l'exposant.

Droit à l'image :
En participant au salon, l'exposant autorise le SIWELL à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos le représentant ainsi que son équipe, réalisés lors du salon ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale. Les photographies et vidéos sont notamment susceptibles d'être reproduits sur les divers supports de communication du salon tels que les réseaux sociaux, le site internet www.siwell.ch ainsi que le magazine officiel et celui des partenaires du salon.

Responsabilité :
L'exposant est responsable civilement de tous les dommages matériels ou physiques fait à un tiers par lui-même ou par l'un de ses employés, ainsi que sur le lieu de l'exposition avec une RC privée.
L'exposant est seul responsable de son matériel : dommage physique, accident ou vol.
L'organisateur refuse toute responsabilité de vols ou de dommages, physiques ou corporels.

Lois :
Les exposants sont soumis aux lois en vigueur et à toutes les obligations légales, fédérales, cantonales et communales. Ils devront respecter les droits du consommateur et les dispositions légales régissant la vente en générale. Tous les produits exposés et vendus devront être conformes aux règles du Service d'Hygiène du canton de Genève…

SIWELL 2024

CONTACT

Organisation

godetproduction
38 chemin du Grand-Puits, 1217 Meyrin
www.siwell.ch
Pour tout contact : Stéphane Godet
sg@publicium.ch
022 719 10 00

Suivez-nous

/siwell.ch /salon_siwell